

## Vous recherchez des actes notariés ?

### Ce que vous ne trouverez pas aux Archives nationales – site de Paris :

- Les actes de moins de cent ans passés à Paris qui sont encore dans les études notariales.
- Les minutes de 17 études parisiennes, pour la fin du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle, qui sont provisoirement conservées aux **Archives nationales – site de Fontainebleau** : ces localisations sont portées sur la fiche de l'étude dans la base ETANOT (Cf. *infra*).
- Les actes passés en banlieue parisienne ou en province lesquels sont, suivant leur date, encore conservés dans les études notariales ou déjà versés aux Archives départementales (série E).

### Ce que vous trouverez aux Archives nationales – site de Paris :

En général les actes de plus de cent ans passés à Paris. Les Archives nationales – site de Paris détiennent la totalité des minutes passées jusqu'en 1885 pour les 122 études (numérotées en chiffres romains de I à CXXII) que comptait alors la capitale.

Les documents les plus anciens remontent, pour quelques études, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Le nom du notaire est **indispensable** pour mener à bien votre recherche.

**La loi n°2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives a fixé à 75 ans à compter de la date de l'acte, ou à 25 ans à compter du décès de l'intéressé si ce délai est plus bref, le délai de communication des minutes et répertoires des notaires ; ce délai est porté à 100 ans à compter de la date de l'acte si le document se rapporte à un mineur (Code du Patrimoine, articles L 213-2, 4<sup>o</sup>d et 5<sup>o</sup>).**

#### 1. Vous connaissez le nom du notaire et la date de l'acte.

- Le nom du notaire vous permet de trouver le numéro de l'étude ; consulter :
  - en salle des inventaires la liste alphabétique de l'*État des notaires parisiens des origines à 2002* (coté **MC/03**)
  - ou la base ETANOT sur le site <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anparis/>, rubriques : Instruments de recherche > Bases de données ou directement à l'adresse : <http://chan.archivesnationales.culture.gouv.fr/sdx/etanot/>

- La date vous permet de trouver le numéro de l'article qui renferme l'acte ; consulter :
  - en salle des inventaires l'*État numérique* de l'étude en question
  - ou la base ETAMIN sur les postes informatiques de la salle des inventaires et de l'espace multimédia.

**État des notaires ou ETANOT + État numérique ou ETAMIN = cote (ex : ET/XXV/12)**

#### 2. Vous connaissez le nom du notaire, mais vous ne connaissez pas la date précise de l'acte.

Entre les deux étapes précédentes vous devrez, pour trouver la date de l'acte, consulter des **répertoires chronologiques**, tenus par le notaire en question, qui donnent la liste des actes passés en l'étude. Les cotes des répertoires chronologiques sont données à la fin de l'état numérique de chaque étude.

**Les répertoires chronologiques des CXXII études sont disponibles :**

- en salle des microfilms du Caran (microfilms en libre accès)
- sur le site **Internet des Archives nationales** à la rubrique Instruments de recherche > bases de données > **ETAREP** (images numérisées).

### 3. Vous ne connaissez pas le nom du notaire.

Votre recherche va être beaucoup plus longue, car il vous faudra, pour trouver le nom du notaire et/ou les références de l'acte, effectuer des recherches préalables. Plusieurs pistes s'offrent à vous...

#### ■ aux Archives nationales

- **Les inventaires analytiques du Minutier central des notaires de Paris :**

- les bases de données ARNO

inventaire exhaustif des minutes des notaires de Paris pour les années 1551, 1751, 1761 et 1851, à l'adresse suivante : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/arn/>

- la base de données MINUTES

disponible sur les postes informatiques de la salle des inventaires et de l'espace multimédia, qui vise à regrouper le plus grand nombre possible d'analyses d'actes de toutes les études et de toutes les époques (389 000 références au 23 décembre 2011)

- divers fichiers, ou thématiques ou par époques

disponibles en salle des inventaires ou à la section du Minutier, sur rendez-vous

- divers inventaires imprimés

aussi disponibles en salle des inventaires : exhaustifs (actes du XV<sup>e</sup> siècle de l'étude XIX), par type d'actes (inventaires après décès), thématiques (histoire de la musique, histoire de l'art, histoire littéraire, histoire économique et sociale), inventaires-études (sur le théâtre au XVII<sup>e</sup> siècle) ou éditions de documents.

N. B. : Une partie seulement des actes est inventoriée dans ces instruments de recherche dont vous trouverez la liste complète en salle des inventaires ainsi que sur le site <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anparis/>, rubriques : Instruments de recherche > Minutier central des notaires de Paris ; ou directement à l'adresse <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anparis/chan/fonds/edi/mc/mc.htm>.

- **La série Y (Châtelet de Paris)**

On peut utiliser, pour l'Ancien Régime, les registres de l'insinuation judiciaire (pour les actes de donation), les registres de publication au Châtelet (testaments portant substitution d'héritier), les scellés après décès, les registres de clôture d'inventaires.

En s'aidant des instruments de recherche existant pour ces fonds, il est possible de retrouver le nom du notaire qui a passé un acte.

#### ■ aux Archives de Paris

- Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'insinuation fiscale : sous-série D.C<sup>6</sup>

- De 1772 à l'an VII, les lettres de ratification et d'opposition [hypothèques] : sous-série D.Q<sup>16</sup>

- Les scellés après décès apposés par les juges de paix de Paris : sous-série D.U<sup>1</sup>

- Les registres des actes soumis à la formalité de l'enregistrement : actes civils publics (1791 – 1900) : sous-série D.Q<sup>7</sup>

- Les déclarations de successions (sous-série D.Q<sup>7</sup>) qui indiquent le nom du notaire liquidateur. Pour y accéder, il convient de dépouiller :

- les tables de décès ou tables de déclarations de succession (1791 – 1899) : sous-série D.Q<sup>8</sup>

- le fichier des successions déclarées (1858 – 1899) : sous-série D.Q<sup>7</sup>

- La table des testaments de certains bureaux (1831 – 1866) : sous-série D.Q<sup>7</sup>

- Le fichier des donations et des testaments (1889 – 1908) : sous-série D.Q<sup>7</sup>

- Le fichier des contrats de mariage (1889 – 1922) : sous-série D.Q<sup>7</sup>

» La procédure à suivre est amplement détaillée dans la fiche 2 intitulée *Les actes notariés passés à Paris*, disponible en salle des inventaires et accessible sur le site des Archives nationales <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anparis/>, rubriques : Instruments de recherche > Conseils pour faire une recherche > Pour aller plus loin ; ou directement à l'adresse [http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anparis/chan/pdf/caran/o2\\_minutier\\_central.pdf](http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anparis/chan/pdf/caran/o2_minutier_central.pdf).